



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

Parcs: neuf demandes ont franchi la première étape en 2009

Berne, 19.03.2009 - Après un examen formel des onze dossiers déposés en janvier 2009 pour vérifier leur exhaustivité, il est établi que neuf demandes concernant des parcs d'importance nationale sont retenues et vont maintenant passer l'examen matériel.

Lors de la deuxième série après 2008 et à l'échéance du 9 janvier 2009, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a reçu onze demandes concernant des parcs d'importance nationale. Maintenant que les dossiers sont complets et que les documents nécessaires ont été remis, l'OFEV procédera à l'examen de neuf de ces onze demandes.

Il s'agit de traiter sept demandes d'aides financières globales pour la création de nouveaux parcs ainsi que deux demandes d'attribution du label « Parc d'importance nationale » en vue de gérer les parcs qui ont été créés en 2008. Les sept parcs se portent candidats pour obtenir le statut de parcs naturels régionaux. Parmi les deux requérants qui ont demandé des aides financières pour la création d'un parc en 2008, l'un souhaite une gestion en tant que parc naturel régional et l'autre en tant que parc naturel périurbain (cf. encadré).

La demande émanant du projet Parco nazionale del Locarnese est encore à l'étude. Compte tenu des exigences de la nouvelle législation concernant le premier projet de parc national en Suisse, un délai supplémentaire a été imparti aux requérants pour compléter le dossier. L'OFEV prendra une décision en la matière après examen des documents fournis.

La demande de Biosfera Val Müstair, qui souhaite se voir attribuer le label « Parc d'importance nationale » pour une durée de dix ans, n'a pas encore pu être satisfaite. Les données de base nécessaires pour que la demande puisse être examinée par l'OFEV et par les offices fédéraux étaient manquantes. L'OFEV recommande au canton des Grisons de compléter la demande et de la présenter une nouvelle fois en janvier 2010. Pour ce parc naturel régional, qui possède déjà le label « candidature » et qui bénéficie d'un soutien financier jusqu'à fin 2011, la décision de l'OFEV n'implique pas de désavantage. La procédure pour la candidature commune de Biosfera Val Müstair / Parc Naziunal Svizzer en tant que réserve de biosphère de l'UNESCO peut se poursuivre comme prévu.

Les dossiers reçus vont maintenant être évalués sur la base de l'ordonnance sur les parcs et des directives de l'OFEV concernant la planification, la création et la gestion des parcs. Par ailleurs, les offices fédéraux concernés seront auditionnés et des représentants de l'OFEV procéderont à des visites d'évaluation sur le terrain pour vérifier si les sites ont les qualités requises en matière de nature et de paysage, si les projets de parc sont bien acceptés dans la région et s'ils sont réalisables.

Décision à la fin de l'été 2009

Une fois les évaluations terminées, soit à la fin de l'été 2009, l'OFEV décidera si les conditions pour devenir un parc d'importance nationale sont remplies et dans quelle mesure la Confédération peut octroyer des aides financières globales. Il mènera ensuite des négociations avec les cantons dans le but de conclure, en automne 2009, des conventions-programmes valables jusqu'à fin 2011.

Les demandes d'octroi du label « Parc d'importance nationale » pour la gestion des parcs sont examinées afin de déterminer si les objectifs fixés dans les conventions-programmes conclues en 2008 sont atteints et si les exigences liées à la gestion d'un parc d'importance nationale sont remplies. L'examen se déroule de la même manière que la déposition de la demande. La décision de l'OFEV tombera également à la fin de l'été 2009.

ENCADRÉ

Les neuf candidats à l'examen

Demandes d'aides financières pour la création de parcs:

- Projet Parc naturel régional Doubs (NE / JU / BE)
- Projet Parc naturel régional Gruyère Pays d'Enhaut (FR / VD)
- Projet Parc naturel régional Pfyn (VS)
- Projet Parc naturel régional Val d'Hérens (VS)
- Projet Parc naturel régional Beverin (GR)
- Projet Parc naturel régional Jurapark (AG / SO)
- Projet Parc naturel régional Jurassien Vaudois (VD)

Demandes d'octroi du label « Parc d'importance nationale » pour la gestion de parcs:

- Candidat Parc naturel régional Thal (SO)
- Candidat Parc naturel périurbain Sihlwald (ZH)

Adresse pour l'envoi de questions:

M. Willy Geiger, sous-directeur de l'Office fédéral de l'environnement OFEV, tél. 031 322 24 96

M. Bruno Stephan Walder, chef de la section Paysages d'importance nationale, OFEV, tél. 079 312 92 59

Auteur:

Office fédéral de l'environnement

Internet: <http://www.umwelt-schweiz.ch>

Données en annexe:

[Carte Parcs: demandes 2009](#)
(pdf, 233kb) [L](#)

Références supplémentaires:

Communiqué du 13.01.2009:
[dépôt de nouvelles demandes](#) [L](#)

[OFEV: Parcs](#) [L](#)

Office fédéral de l'environnement OFEV

info@bafu.admin.ch | [Responsabilité, protection des données et droits d'auteur](#)

<http://www.bafu.admin.ch/aktuell/medieninformation/00004/index.html?lang=fr>